

# **Comité de suivi (Cosui) de l'accord interministériel du 26 janvier 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en santé des agents de la FP**

## **Compte-rendu**

Sous la présidence de Madame Nathalie Colin directrice générale de la DGAFF, un comité de suivi s'est réuni le jeudi 28 novembre 2024 de 9h30 à 12h30.

Etaient présents en plus de l'équipe dédiée de la DGAFF, des représentants des ministères de l'Ecologie, des Armées, de l'Agriculture et des services du Premier ministre. Ces quatre ministères entrent en effet dans le nouveau dispositif PSC en santé à compter du 1er janvier 2025.

Pour les OS, les signataires de l'accord du 26 janvier 2022 à l'exception de FO.

### **L'objet de la réunion**

Le comité de suivi interministériel composé de représentants de l'Etat et des organisations syndicales signataires, a examiné les évolutions juridiques passées et à venir sur ce dossier (cf. le dossier support), et le calendrier de mise en œuvre par ministère.

### **Les interventions syndicales**

Largement convergentes, elles ont critiqué la politique menée par le ministre de la Fonction Publique (gel du point d'indice, suspension de la GIPA, attaques en règle contre les agents malades-3 jours de carence et baisse du traitement pendant le congé de maladie ordinaire), et rappelé les actions futures.

Pour mieux appréhender la mise en œuvre du dispositif, les OS ont demandé un cadre commun des remontées qui tient compte des populations concernées -actifs, retraités, typologie des familles, genres, niveau moyen de la rémunération qui a servi au calcul de la cotisation d'équilibre etc.- afin de mieux comprendre les raisons d'offres différentes d'un ministère à l'autre.

### **Doublement du forfait employeur**

La **CFDT** n'est pas intervenue pour critiquer le choix d'Alan au ministère de l'Ecologie et dans les services du Premier ministre, car cela relève des compétences des fédérations qui ont négociés et signés les accords ministériels. En revanche, la CGT et Solidaires ont tiré à boulets rouges sur cet opérateur.

Les OS ont rappelé qu'il fallait clairement confier aux CPPS de s'occuper du pilotage de la prévoyance.

Elles ont posé des questions sur « l'embarquement » des retraités dans le système de PSC en santé, et se sont inquiétées des cotisations des ayants-droits, en particulier des enfants de moins de 21 ans.

**CF liminaire de la CFDT.** Au cours de la réunion, la CFDT a demandé que la DGAFF fournisse pour un prochain Cosui, un comparatif entre une famille monoparentale ou un couple avec 2 enfants, dans le système facultatif et le système obligatoire, pour dégonfler les rumeurs ou au contraire objectiver un problème.

### **Les réponses de la DGAFF**

La directrice générale s'est abstenue d'intervenir sur les critiques à l'encontre du ministre de la Fonction Publique. Elle a convenu que le prochain Cosui PSC en santé,

qui se tiendrait à la fin du premier trimestre 2025, devrait permettre l'élaboration d'un tableau commun et synthétique des remontées des difficultés rencontrées dans les ministères, avec les éléments demandés supra par les OS.

En ce qui concerne les demandes des OS de négocier des avenants en prévoyance, pour limiter les effets des jours de carence et de la baisse de 10 % du traitement pendant le congé maladie ordinaire, elles pourront être abordées lors du Cosui PSC en prévoyance du 10 décembre 2024.

Madame Colin a rappelé que la « nouvelle » PSC en santé était un progrès important, puisqu'elle devrait couvrir la presque totalité des agents de l'Etat, avec un panier de soins de très bonne qualité.

### **Les interventions des ministères** (CF le document support)

Les cotisations d'équilibre vont selon les ministères de 69,48 € à 74,32 € TTC sans compter les cotisations additionnelles au fond d'action sociale et au fond d'aide à destination des retraités. Le ministère de l'Ecologie prévoit un fond d'aide à destination des bénéficiaires retraités de 4 % en 2025, 3 % en 2026 et de 2 % en 2027 de la cotisation hors taxe acquittée par l'agent. Une majorité d'agents se destine à prendre une option. Dans les services du Premier ministre, 80 % des agents qui ont pris une option prennent la plus chère. Dans ce ministère, 3 options ont été proposées. Elles vont de 9,31 € jusqu'à 23,84 € en passant par 16,53 €. Le ministère des Armées explique que le choix d'imposer la même option à « toute une famille » permet de limiter le coût de cette dernière. Ce choix est laissé à l'appréciation des ministères et n'est pas imposé par la DGAFP. Les ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie ont insisté sur leur politique d'informations des agents, et de volonté de développer les actions de prévention. Le ministère de l'Agriculture a une option 3 très protectrice mais chère, car c'était une demande très forte des organisations syndicales. 38 % des agents ont choisi cette option. Une récente enquête menée au sein de ce ministère démontre que 86% des agents sont satisfaits de la façon dont ils sont informés et orientés. Le ministère de l'Ecologie s'est montré surpris que seulement 15 % des agents entraînent dans les cas de dispense d'adhésion obligatoire au contrat collectif. Ce ministère comme les 3 autres, vont regarder avec attention le recours effectif aux garanties des ayants-droits de moins de 21 ans. S'il s'avère que les enfants ne sont pas « des gros consommateurs » de soins, alors les ministères demanderont lors des CPPS en 2025, de diminuer leurs taux de cotisations. Le ministère de l'Agriculture a rappelé qu'il effectuait un transfert important dans le système actuel de référencement pour faire baisser « artificiellement » le taux de cotisation des enfants. De manière provisoire, le ministère des Armées fait intervenir l'action sociale pour aider les familles concernées et diminuer la cotisation des enfants de moins de 21 ans. En ce qui concerne les retraités, les services du Premier ministre ont déjà engagé une action proactive pour leur demander s'ils étaient intéressés pour adhérer au contrat proposé par [Alan](#).

En conclusion, les organisations syndicales ont reconnu l'utilité de ce Cosui et apprécié les éléments de réponse des ministères dans un système qui se met en place.

Délégation CFDT : Jean-Luc Saphore (UFFA), Damien Leroux (Finances)

Le 28 novembre 202024